Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-215600917-20260219-2026021903-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE JOSSELIN
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 19 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de JOSSELIN, légalement convoqué le 06 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de JOSSELIN sous la présidence de Monsieur Nicolas JAGOUDET, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Nicolas JAGOUDET, Maire, Madame Fanny LARMET, Monsieur Cédric NAYL, Madame Annick CARDON, Monsieur Jack NOËL, Adjoints, Monsieur Jacques SELO, Madame Christina JARNO, Monsieur Didier GRELIER, Madame Salomé GUILLEMAUD, Monsieur Jean MORIN, Monsieur Gérard GUILLAUME

Étaient absents excusés et représentés : Monsieur Loïc LE PIOUFFLE par Monsieur Didier GRELIER, Madame Viviane LE GOFF par Monsieur Nicolas JAGOUDET, Monsieur BOEFFARD Cyrille par Monsieur MORIN Jean

Étaient absents : Madame Nicole de BERRANGER, Monsieur Alain ROZE, Monsieur Didier COMMUN, Madame Lucia BERTHERAT, Madame Virginie BOEFFARD-RICHARD

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 14
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Fanny LARMET

--*-*-*-*-*-*-*-*-*

2026.02.19-03 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
(Rapporteur : Monsieur Nicolas JAGOUDET, Maire)

Conformément à la délibération du conseil municipal de la commune de Josselin, en date du 4 juin 2020, certifiée exécutoire le 8 juin 2020, et la délibération en date du 7 décembre 2023, certifiée exécutoire le 12 décembre 2023, portant délégation de pouvoir au Maire pour la durée de son mandat, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉCISION 2026/ n°9 : AMÉNAGEMENT DU PARKING DU TERTRE : MISSION D'ARCHITECTE POUR LA RÉALISATION DU PERMIS D'AMÉNAGER
La mission d'architecte pour la réalisation du permis d'aménager pour le parking du Tertre est attribuée à la société SUPER 5 ARCHITECTE sise Place Albert Einstein – 56000 VANNES, pour un montant total de 2 500.00 € HT.

DÉCISION 2026/ n°10 : SANITAIRES PUBLICS – PLACE D'ALZEY
La fourniture et l'installation des sanitaires publics, est attribuée à la société SAGELEC sise 61 Bd Pierre et Marie Curie Allée – 44154 ANCENIS, pour un montant de 34 200 € H.T.

DÉCISION 2026/ n°11 : ACQUISITION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
La mission de fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle, est attribuée à la société PROTECTHOMS sise PA Lann Velin Pontivy Sud – 56300 SAINT-THURIAU, pour un montant de 3 339,42 € H.T

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-215600917-20260219-2026021903-DE

DÉCISION 2026/ n°12 : MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION D'APPEL D'ALERTE
: L'acquisition d'une solution d'automate d'appel d'alerte, est attribuée à la société Cii-TELECOM sise 335 bis, av. Rhin et Danube – 72000 LE MANS, pour un montant de :

- 1 390 € H.T concernant la création du compte téléalerte et le pack communication
- 1 080 € H.T concernant l'abonnement annuel au service téléalerte et l'abonnement annuel complémentaire

DÉCISION 2026/ n°13 : ACQUISITION D'UNE DESHERBEUSE MECANIQUE
La mission de fourniture d'une désherbeuse mécanique est attribuée à la société JOSSELIN MOTOCULTURE sise Le Pont Mareuc – 56120 JOSSELIN, pour un montant de 1 100,00 € H.T.

DÉCISION 2026/ n°14 : CHAUDIERE DU CINEMA : REMPLACEMENT DE LA CARTE CTA
La mission de remplacement de la carte CTA sur la chaudière du cinéma est attribuée à la société MISSENARD CLIMATIQUE SISE ZA DU MOURILLON, RUE CONDORCET – 56530 QUEVEN, pour un montant de 2 270,59 € H.T.

DÉCISION 2026/ n°15 : FOURNITURE D'ACCESSOIRES POUR LA RENOVATION DE PARE-BALLONS
La fourniture d'accessoires pour la rénovation du pare ballons est attribuée à la société SPORT NATURE SISE 17, RUE DU CHENOT – 56380 BEIGNON, pour un montant de 1 607,02 € HT.

DÉCISION 2026/ n°16 : travaux de réfection de voirie PARKING SAINTE CROIX
Les travaux de voirie parking sainte croix sont attribués à la société BROCELIANDE .TRAVAUX PUBLICS sise rue Edouard Branly, ZI du Bois Vert – 56803 PLOERMEL, pour un montant de 14 100 euros HT

DÉCISION 2026/ n°17 : ACQUISITION TELEPHONES PORTABLES
La mission de fourniture de téléphones portables est attribuée aux Établissements LE NORMAND sis ZI de la Rochette – 56120 JOSSELIN, pour un montant de 1 499.40 TTC

DÉCISION 2026/ N°18 : TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE PONT DU GENERAL DE GAULLE ET ACCES SERVICE TECHNIQUE
Les travaux de réfection de voirie du pont du Général de Gaulle ainsi que l'accès au service technique sont attribués à la société BROCELIANDE TRAVAUX PUBLICS sise rue Edouard Branly, ZI du Bois Vert – 56803 PLOERMEL, pour un montant de 19 135.70 euros HT.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire par délégation du conseil.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Nicolas JAGOUDET

La Secrétaire de séance,
Fanny LARMET

MAIRIE de JOSSELIN
MORBIHAN (56120)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (1 Place Alain de Rohan, BP 36, 56120 Josselin Cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.